

Les Violons du Roy

Les Violons du Roy sont un orchestre de chambre regroupant une quinzaine de musiciens permanents exceptionnels et ouverts au répertoire de toutes les époques, tout en privilégiant celui du 17^e et du 18^e siècle. Fondés en 1984 par le chef Bernard Labadie et basés à Québec, Les Violons du Roy sont une institution musicale de tout premier plan qui rayonne à travers le monde tout en assurant leur présence au Québec et au Canada.

La discographie des Violons du Roy compte trente-cinq titres enregistrés chez Atma, Dorian, Erato, Hyperion, Naïve et Universal, dont l'excellence a été soulignée à maintes reprises par la critique et par des prix Opus, Félix et Juno.

L'orchestre s'implique auprès de sa communauté, notamment en matière de démocratisation culturelle avec une volonté de rendre la musique classique accessible à tous et d'agir à titre de mentor auprès des jeunes musiciens en développement.

La Chapelle de Québec

Composée des meilleurs choristes professionnels du pays, La Chapelle de Québec est un chœur pancanadien qui se produit avec Les Violons du Roy sur les scènes les plus prestigieuses du monde, en compagnie de solistes de renommée internationale.

Ses interprétations des cantates, oratorios et messes de Bach, Handel, Mozart et Haydn sont entendues et saluées partout au Canada et en Amérique du Nord, grâce notamment aux nombreuses diffusions de la Société Radio-Canada, de CBC et du réseau américain NPR.



Les Violons du Roy et leur directeur musical Jonathan Cohen



Les Violons du Roy et La Chapelle de Québec sous la direction du chef fondateur Bernard Labadie

© Marc Giguère

TÉMOIGNAGE D'UNE MUSICIENNE

« Il y a vingt ans [...] je me préparais à passer mon audition pour entrer aux Violons du Roy [...] Je ne me doutais pas alors que ma vie de musicienne allait être à ce point extraordinaire [...] J'y ai fait la rencontre de musiciens exceptionnels, engagés, généreux. Vingt ans plus tard [...] mon engagement auprès des Violons du Roy est toujours aussi vivant! »

Pascale Giguère, premier violon solo des Violons du Roy

Pour plus d'information :
info@violonsduroy.com
Tél. (418) 692-3026

Photos: Atwood Photographie



Fondation des
VIOLONS DU ROY

POUR QUE LA
MUSIQUE RÉSONNE
ENCORE DEMAIN

**PLANIFIONS
AUJOURD'HUI
LA SUITE.**

La Fondation des Violons du Roy

MISSION

La Fondation des Violons du Roy a pour mission de recevoir et d'administrer des dons planifiés et des legs par le biais d'un fonds servant à soutenir les activités artistiques des Violons du Roy. Le dynamisme de la Fondation contribue à la poursuite de la mission artistique et à la tradition d'excellence de l'orchestre.

RÉALISATIONS

En plus de soutenir les activités artistiques de l'orchestre, la Fondation des Violons du Roy appuie les initiatives destinées à la jeunesse, soutient le poste de premier violon solo de l'orchestre et participe à l'acquisition d'instruments haut de gamme prêtés aux musiciens. De plus, la Fondation verse chaque année aux Violons du Roy l'usufruit réalisé sur les placements.

«Dilemme rare, mais heureux: trouver des mots pour décrire l'indicible [...] La question que l'on se pose forcément dans une salle face à une telle prestation est "que suis-je en train de vivre et qu'est-ce qui explique le miracle?" Concert de l'année? Au final, oui, car à l'interrogation "quel concert aurais-je envie de revivre plus que tout?" la réponse ne souffre aucune ambiguïté: celui des Violons du Roy!»

Christophe Huss, *Le Devoir*, 2016

LE SAVIEZ-VOUS?

DES FONDS DÉDIÉS ET PERSONNALISÉS

Les dons planifiés à la Fondation des Violons du Roy peuvent s'inscrire en cohérence avec vos propres implications et valeurs. Votre don peut être dédié:

- Au fonds de la banque d'instruments
- Au fonds pour les projets jeunesse
- Au fonds de développement professionnel des musiciens de l'orchestre
- Au fonds communautaire

La Fondation des Violons du Roy apprécie la générosité de ses donateurs. C'est pourquoi elle a mis en place un programme de reconnaissance complet.

La Fondation des Violons du Roy est un organisme enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada et est pleinement habilitée à produire des reçus d'impôt afférents aux dons qu'elle reçoit.

QU'EST-CE QU'UN DON PLANIFIÉ?

Le don planifié permet de donner un élan supplémentaire à l'appui financier que vous souhaitez donner aux Violons du Roy. Le don planifié s'inscrit dans une perspective à long terme afin de prolonger les effets de votre générosité. Plus un don planifié est structuré, plus son impact est important pour la Fondation des Violons du Roy.

LE DON PLANIFIÉ UNIQUE OU MENSUEL

Le don planifié unique ou mensuel est une excellente façon d'offrir son soutien à la Fondation des Violons du Roy. Un crédit d'impôt est émis sur la valeur totale du montant offert.

LE DON PLANIFIÉ TESTAMENTAIRE

Le don planifié testamentaire est une façon facile de faire un don planifié à la Fondation, une fois le bien-être de la famille et des proches assuré. Le don testamentaire à la Fondation peut se faire en l'incluant dans le testament ou en ajoutant un codicille à un testament existant.

Le don peut se faire en espèces, en titres, en biens immobiliers, en œuvres d'art ou cave à vin et en biens meubles corporels.

Tous ces dons donnent droit à un reçu officiel qui peut être utilisé lors de la déclaration de revenus du donateur à la suite de son décès. Les avantages fiscaux découlant d'un don par testament peuvent réduire considérablement les impôts à payer par la succession.

LE SAVIEZ-VOUS?

MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Le programme Mécénat Placements Culture du gouvernement du Québec double les dons reçus. Ces derniers sont ensuite appariés pour un certain pourcentage par le programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture du gouvernement du Canada. Ainsi un don de 1 000\$ peut potentiellement apporter 3 000\$ à la Fondation des Violons du Roy. Les règles fiscales associées aux dons planifiés donnent lieu à diverses opportunités de planification. Que le choix se porte sur le don testamentaire, le don par police d'assurance vie ou le don de valeurs mobilières, il est recommandé de consulter un conseiller financier qui tiendra compte de chacune des situations personnelles.

LE DON PLANIFIÉ DE VALEURS MOBILIÈRES

Le don planifié de valeurs mobilières peut être constitué d'actions de compagnies, d'obligations ou d'autres titres financiers. En donnant directement les titres à la Fondation, le gain en capital ne sera imposable qu'à 25%, (comparativement à 50%) et un reçu pour la valeur du don sera émis. Par contre, 50% du gain en capital généré par la vente s'ajoutera aux revenus annuels, ce qui augmentera l'impôt à payer.

Il est donc plus avantageux de donner directement les titres à la Fondation afin de ne payer que la moitié des impôts qu'il y aurait à payer autrement.

TÉMOIGNAGE D'UNE DONATRICE

«Quand on appuie financièrement un orchestre, un musée, un théâtre, on développe un sentiment d'appartenance et une fierté sans égale... C'est ce qui m'est arrivé! À chaque fois que j'entends Les Violons du Roy, ça m'élève et je me dis, bien humblement, que je participe à leur succès. Allez-y selon vos moyens et dites-vous que vous aidez l'orchestre à vous offrir de la beauté et que vous lui permettez de durer dans le temps pour offrir la même beauté à vos descendants. On a tant besoin de beauté!»

LE DON PLANIFIÉ PAR POLICE D'ASSURANCE VIE

Le don planifié par police d'assurance vie offre des possibilités de donations de grande valeur. Les dons par police d'assurance vie ont pour avantage de ne pas diminuer la valeur de la succession pour les êtres chers. Ils permettent également d'établir que la somme assurée en vertu de l'assurance vie sera versée directement à la Fondation des Violons du Roy.

Il existe trois façons de faire un don par police d'assurance vie:

Propriétaire et bénéficiaire d'un contrat existant

En désignant la Fondation des Violons du Roy comme propriétaire et bénéficiaire de cette police

Bénéficiaire d'un nouveau contrat d'assurance

En désignant la Fondation des Violons du Roy comme l'un ou le seul bénéficiaire de cette police

Légataire d'un nouveau contrat ou d'un contrat existant

En désignant la Fondation des Violons du Roy légataire de cette police par testament. Quelle que soit la modalité choisie, l'assurance vie est un outil privilégié pour faire un don significatif tout en protégeant le patrimoine pour les héritiers.